COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2021

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT - Adjoints, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Dahlila MEDDOUR, Etienne BOURQUIN, Rémy ENDERLIN, Jean-Claude ANCELIN, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Patrick ADAM - Conseillers.

Excusés: Mmes, MM. Pierre-Yves SUTTER, Christophe GODARD, Maryline DOUARD, Catherine FORTES, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET

Absent : M. Rachid DAGHMOUMI

Procuration : M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN
M. Christophe GODARD à Mme Martine PEQUIGNOT
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON
Mme Catherine FORTES à Mme Chantal GRISIER
Mme Maryse PORTAZ à M. Quentin HAFEKOST
Mme Marianne ECOFFET à M. Ouari BELAOUNI

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Il demande également à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : plan de relance /opération de reboisement à Bussurel. L'Assemblée à l'unanimité autorise cet ajout.

Fernand BURKHALTER fait ensuite la déclaration suivante en hommage à M. Pierre VARESCHARD, décédé .le 23 septembre dernier.

Certains d'entre vous ont pu assister aux obsèques de Pierre VARESCHARD, mari de Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education

Pierre était un collègue apprécié de l'équipe municipale où il a servi comme conseiller puis comme adjoint au sport sous la mandature de M. Jean-Pierre MICHEL. Attiré depuis toujours par le domaine sportif, cet héricourtois a connu toutes les générations qui ont marqué la vie sportive et notamment les jeunes générations qui a l'époque ont marqué la vie d'Héricourt. Il s'agit des handballeurs dont Patrick PAGLIA et d'autres, des footballeurs mais aussi d'autres sports. Il y avait à cette époque des équipes de renom qui se distinguaient dans les sports collectifs. Pierre était en osmose avec cette jeune génération qui faisait la fierté de notre ville.

Naturellement il avait pris la présidence de l'Office Municipal des Sports qu'il avait grandement contribué à créer. Il a aussi été président de l'Amicale Laïque, pas tout seul, il avait bien sûr Dominique son épouse à ses côtés. Il a assumé les responsabilités de cette belle association d'Héricourt, qui était un peu le cœur militant d'Héricourt. C'était un lieu où les liens se nouaient entre personnes de même sensibilité, laïque bien sûr mais également sur d'autres domaines. Cette association a compté beaucoup de fleurons de la vie locale, notamment tous les enseignants qui à l'époque, animaient les structures associatives. On les connaît tous : Boulanger, Weber, Mettey , George mari et femme, etc. Ce sont des moments de la vie d'Héricourt importants car constitutifs des équipes que nous sommes encore aujourd'hui. Ce Conseil Municipal est une émanation en quelque sorte de ces structures associatives qui ont joué un rôle extrêmement important dans la vie locale. Je me souviens d'un souvenir un peu plus précis : la salle Marcel Mettey de l'Amicale Laïque qui a été donné à la salle qui était autrefois la salle de spectacle et qui désormais est une salle d'activités diverses.

Pierre c'était aussi une silhouette d'Héricourt avec une voix très particulière. Je ne sais si c'était l'accent teufion, mais il avait une voix assez singulière. Je garderai le souvenir de sa silhouette en centre ville, connue de tous. Il arpentait les rues du centre ville pour se rendre de son domicile à l'Amicale Laïque, pratiquement tous les jours. C'était un collègue affable, qui connaissait les gens d'Héricourt, comme Dominique connaît les gens d'Héricourt, comme tous les habitants issus de cette époque après la seconde guerre mondiale, où les habitants avaient des liens peut-être plus étroits. Beaucoup d'entre nous l'ont apprécié et accompagné dans sa vie municipale.

Que dire de plus, c'est avec beaucoup d'émotion que nous lui rendons cet hommage aujourd'hui, hommage auquel j'associe aussi Dominique son épouse qui est à nos côtés depuis de très longues années. Elle lui a d'ailleurs en quelque sorte succédé au Conseil Municipal.

Gilles LAZAR : **– Conseiller Municipal d'Opposition liste Héricourt en Commun** : notre groupe s'associe à cet hommage et transmet à nouveau à Dominique toute notre affection. Je voudrais souligner que Pierre était un militant de Gauche, sincère qui n'a jamais renié ses idées de Gauche, et un fervent de la laïcité. Il va manquer à Héricourt comme il manquera bien sûr à sa famille.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente séance.

Gilles LAZAR Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une salle que nous n'avons pas occupée depuis de nombreux mois. Si nous pouvons le faire aujourd'hui c'est grâce à la vaccination. Aussi, nous saluons le travail qui a été fait par la Ville d'Héricourt, par les services techniques, par son CCAS avec sa directrice Emilie Ferrant, et tous les professionnels de santé qui ont œuvré dans le centre de vaccination et se sont mobilisés pour que nous puissions aujourd'hui nous retrouver après tant et tant de mois derrière nos téléphones, ensuite en visio conférence et pour finir à la salle des Fêtes ou à la salle Wissang. C'est un évènement que nous tenions à marquer. Cela fait plaisir de voir des visages autour de cette table.

Le Maire : oui effectivement les séances reprennent en présentiel jusqu'à nouvel ordre. La pandémie est quand même en recul et on ne peut pas sans arrêt repousser les activités. Concernant le centre de vaccination, je n'y reviendrai pas. Nous avons souligné à maintes reprises le travail des équipes et de tous ceux qui contribuent à la tenue d'un centre de vaccination de qualité. Mais je suis certain que d'autres villes en font tout autant.

Je voudrais présenter aujourd'hui M. Cédric EVAIN – Directeur Général des Services à l'ensemble du Conseil Municipal. Cela fait une vingtaine de jours qu'il est arrivé dans notre Collectivité. Il a été recruté il y a déjà plusieurs mois, mais il y avait un préavis à respecter vis-à-vis de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Je salue un homme d'expérience de la vie municipale. Il a servi dans divers services dans des mairies de grandes villes et tout à fait la formation pour diriger une petite collectivité comme la nôtre. Je lui souhaite la bienvenue, qu'il s'implique le maximum, en étant disponible de jour, de nuit, les week-ends. Il en est bien conscient, c'est le fondement même de la fonction. Le directeur n'est pas un agent comme les autres, c'est le principal bras droit du Maire ce qui demande un engagement très important. Je ne parle pas de temps de travail, car on peut être efficace à 20H/semaine, mais quand on fait beaucoup d'heures on est encore beaucoup plus efficace. J'invite M. EVAIN à agir au mieux, pour les intérêts des habitants et des services de la Ville d'Héricourt. Je suis persuadé qu'il le fera avec bonheur et humilité.

Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal d'Opposition liste Héricourt en Commun : notre groupe s'associe à vous pour accueillir M. EVAIN.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

* * * * * * *

- **RAPPORT N°2 : Services publics locaux : rapport du Maire sur le prix et la qualité des services de l'Eau (RPQS) et Adoption du compte rendu annuel du délégataire pour l'Eau.**

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux services de l'Eau et de l'Assainissement : Aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1er juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

Pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, le Maire doit aussi établir et présenter son propre rapport portant **sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement** (RPQS). Il a été institué par la loi Barnier du 02 février 1995.

Une **notice d'information,** de et relative à l'Agence de l'Eau, vient compléter le tout.

C'est ainsi que le 17 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. Chopard et Nayener de VEOLIA.

Après examen,

- **Le RPQS eau a été adopté à la majorité, Monsieur HAFEKOST votant contre;**
- **La commission a émis un avis favorable sans observation sur le rapport du délégataire à l'unanimité compte tenu d'un avis défavorable (M. HAFEKOST);**

A noter qu'en ce qui concerne l'eau, le prix est stable à Héricourt depuis de nombreuses années. Il était de 1.86 € TTC/m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ en 2010, 1.77 en 2015 et 1.79 en 2020.

Dans le même temps, les prix du principal fournisseur d'Héricourt ont augmenté de près de 100%

Entre 2010 et 2018 (derniers chiffres publiés) le prix total de l'eau en France a augmenté de 13.1%

Chaque conseiller a été invité à prendre connaissance des documents joints au présent rapport afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance. Monsieur BERNARD le présentera.

Enfin, le Maire, en tant que Président de la CCSPL, doit, aux termes de l'article 58 de la loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et la protection des milieux aquatiques, présenter annuellement un **état des travaux réalisés par cette commission** au cours de l'année précédente **dont il conviendra de prendre acte**.

Ces travaux font l'objet du récapitulatif ci-dessous :

RECAPITULATIF DES TRAVAUX DE LA CCSPL en 2020

En 2020, la commission s'est réunie deux fois:

Réunion du 10 septembre 2020 :

1- Examen et avis sur le RPQS de l'eau;
2- Examen et avis sur le RPQS de l'Assainissement;
3- Examen et avis sur les RAD des délégataires pour les services de l'eau, et de l'assainissement;
4- Examen et avis sur le RAD du délégataire pour le service du chauffage urbain
5- Examen et avis sur le RAD du concessionnaire pour le crématorium;
6- Examen et avis sur le RAD du délégataire pour la fourrière automobile.

Réunion du 30 Octobre 2020 :

1- Prise en considération du RPQS sur les déchets et ordures ménagères transmis par la Communauté de Communes

Il est demandé de bien vouloir :

- Adopter le rapport du Maire sur le prix et la qualité des services de l'eau;
- Prendre acte du rapport du délégataire pour l'eau et des travaux de la CCSPL en 2020

M. BERNARD présente ensuite une synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020.

1° LES CHIFFRES CLES

➢ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :**

- 10 276 au 31/12/2020
- 10 226 au 31/12/2019

} + 50

➢ **NOMBRE D'ABONNES :**

} + 32

- 3 495 au 31/12/2020
- 3 463 au 31/12/2019

➢ **CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT** :

- 104 e/ha/j pour 2020
- 105 e/ha/j pour 2019
- 113 e/ha/j pour 2018

➢ **LONGUEUR RESEAU AU 31/12/2020** : 117 km

2° BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS ET CONSOMMES

EAU PRODUITE, ACHETEE, VENDUE	2019	2020	
▪ Eau produite (Champey – Saulnot) – Sources A	415 834 m3	415 851 m3	0%
▪ Eau achetée à Champagney B	177 737 m3	166 660 m3	-6.2%
▪ Eau achetée à PMA C	0	37 706 m3	
▪ Eau vendue à Vyans le Val D	11 811 m3	15 861 m3	+34.3%
EAU MISE EN DISTRIBUTION A+B+C-D	**581 760 m3**	**604 356 m3**	

EAU CONSOMMEE	2019	2020	
▪ Consommation sans compteur (incendie) E	5 150 m3	200 m3	-96%
▪ Eau de service (réservoir, poteau incendie) F	10 2602 m3	9 900 m3	- 3.5%
▪ Eau comptabilisée G	440 015 m3	439 816 m3	-0.04%
EAU CONSOMMEE E+F+G	**455 425 m3**	**449 916 m3**	**-1.2%**

PERTES EN RESEAU	2019	2020	
(eau distribuée – eau consommée)	**126 335 m3**	**154 440 m3**	**+1.22%**

EAU PMA

➢ Camion citerne (du 19/09/2020 au 05/10/2020) : 192 rotations X 30 m3 = 5 760 m3

➢ Eau transitant par canalisation provisoire à même le sol : = 31 946 m3

---

37 706 m3

3° LA MAITRISE DE LA PERTE EN EAU

Cette maîtrise est la résultante de deux facteurs :

1° L'état du patrimoine (plus le patrimoine est ancien, plus il y a de fuites)

2° L'efficacité opérationnelle pour localiser et réparer les fuites au plus vite (grâce à la sectorisation mise en place en 2016). De plus en 2020, achat par VEOLIA de 20 logeurs permettant une détection plus rapide des fuites d'eau.

LE RENDEMENT DU RESEAU :

▪ 2019	R = 78.7%
▪ 2020	R = 75.1%
▪ 2013 (pour info)	R = 65.8%

L'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement est de :

Rendement > (65+ILC) = 65 + (0.2X20.26) = 69.05 *ILC : indice linéaire de consommation*

NOTE :

Le rendement est en baisse de 3,6 points, mais il reste largement supérieur à la performance fixée par le Grenelle de l'Environnement soit 69,05.

4° LA QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) :

ANALYSES	NOMBRE DE PRELEVEMENTS CONFORMES 2020	NOMBRE DE PRELEVEMENTS NON CONFORMES 2020	NOMBRE PRELEVEMENTS 2019	NOMBRE PRELEVEMENTS NON CONFORMES 2019	TAUX CONFORMITE 2020
Microbiologie	44	0	37	0	100%
Paramètres physico chimiques	16	0	15	0	100%

CONTROLE QUALITE EAU PAR VEOLIA :

- ✓ VEOLIA complète le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur :

- la ressource, l'eau produite, l'eau distribuée

- ✓ Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage (sources) dans les réservoirs et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur

- ✓ Si le contrôle par l'ARS porte sur les paramètres microbiologiques et physicochimiques, l'autocontrôle de VEOLIA cible davantage les paramètres réglementés par un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée (tous ces paramètres sont édictés page 101 à 113 du RAD VEOLIA : PH – TH – Potassium – Magnésium…/40 éléments).

5° TARIFICATION DE L'EAU

Calcul sur consommation 120 m3/an	01/01/2021	01/01/2020	Variation
Prix TTC/m3	1.81/m3	1.79/m3	2.23%

Le détail des tarifs collectivité et délégataire ainsi que la facture type de 120 m3 se trouvent pages 11 et 12 du rapport.

6° CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2020

1° LE RENDEMENT 2020 est de 75,1% - + 6,05 par rapport à l'objectif du Grenelle de l'Environnement
Objectif Grenelle de l'Environnement pour Héricourt : 69.05%

2° PRIX DE L'EAU
- prix de l'eau 2020 1.79€/m3
- prix de l'eau au 01/01/2021 : 1.81€/m3

3° QUALITE DE L'EAU
- Microbiologie : 100 conformité (sur analyses ARS et VEOLIA)
- Paramètres physico-chimiques : 100% de conformité

4° TRAVAUX REALISES EN 2020
- Réparation canalisation adduction des sources de Champey ..... 3 682€ TTC
- Réalisation canalisation rue des Cytises (8 m)..... .2 009€ TTC
- Réalisation canalisation rue des Genets (66 ml)..... ....13 018€ TTC
- Réalisation canalisation Grande Rue Bussurel ..... 143 476€ TTC

---
162 185€ TTC

7° 2020 – ANNEE SECHERESSE

Comme 2019, l'année 2020 a été une année de sécheresse avérée, comme preuve : la Préfecture a activé du 20 juillet le niveau « alerte sécheresse » jusqu'à la déclaration de « crise – niveau 4 » le 11 septembre 2020.

Pour Héricourt, dès début septembre, les deux sources d'approvisionnement en eau (sources Champey, Saulnot et alimentation Syndicat de Champagney) ont connu une crise sans précédent :

- **Sources Champey : baisse du débit de 1 300 m3/j à 400 m3/j**
- **Syndicat Champagney : fourniture à Héricourt de 300 m3/j au lieu des 600 m3/quotidien**

▶ Aussi afin d'éviter **des coupures d'eau aux abonnés**, la Ville et VEOLIA ont mis en place des rotations de camions citernes pour alimenter le réservoir de la route de Luze, en achetant 450 m3 par jour à PMA du 17 septembre au 5 octobre 2020 (192 camions x 30 m = 5 760 m3).
▶ Parallèlement à ces livraisons et afin d'en réduire la durée, une canalisation provisoire posée à même le sol, a été mise en place entre BETHONCOURT et BUSSUREL. **Cette conduite a été opérationnelle le 6 octobre 2020** et a permis à Héricourt d'être alimentée quotidiennement.

* * * * * * *

▶ Aussi, compte tenu de la répétition des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes due au réchauffement climatique et aux difficultés d'approvisionnement en eau, la Ville d'Héricourt a décidé de développer et diversifier ces approvisionnements en se connectant de façon définitive, **par une conduite enterrée, au réseau de Pays-Montbéliard-Agglomération (PMA).**
▶ Les travaux de pose de cette canalisation définitive (en PVC diamètre 160 mm sur 850 ml de longueur) ont été exécutés au printemps 2021 avec mise en service le 6 juillet 2021.

8° STATION DE REMINERALISATION

Comme indiqué dans l'arrêté d'exploitation des sources de Champey – Saulnot, il convient de mettre en place un traitement de mise en équilibre **calco-carbonique** de l'eau.
Des études sommaires ont déjà été faites pour la construction d'une station de minéralisation.
CEPENDANT, suite à des essais préliminaires faits par VEOLIA, il existerait une seconde option consistant à acheminer l'eau de PMA (conforme en calco-carbonique) via le réseau de Bussurel et effectuer un mélange avec l'eau des sources de Champey à l'entrée du réservoir du Mougnot. Ce mélange permettrait d'obtenir sur le réseau d'Héricourt, une eau avec une « dureté » nettement améliorée.
Cette option bien moins onéreuse que la construction d'une station de minéralisation, est actuellement à l'étude.

9° POURSUITE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS EN FONTE GRISE – PROGRAMME 2021

- Rue de l'Eglise (en accompagnement des travaux cœur historique du château)
- Avenue de St Valbert (2ème tranche)
- Avenue du Mont Vaudois

Note : travaux subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat, l'Agence de l'Eau et le Département de la Haute-Saône). Nous pouvons remercier nos Conseiller Départementaux qui ont bien défendu notre dossier.

Les appels d'offres concernant les travaux prévus en 2022 sont en cours de lancement :

- la Rue des Arts pour 40 000€ selon les premières études
- la rue des Polognes pour 65 000€
- l'avenue du Mont Vaudois en juillet 2022 pour éviter les transports scolaires pendant la période des travaux.

Gilles LAZAR : Nous remercions Luc BERNARD de nous avoir fait une synthèse claire. Nous n'allons pas nous éterniser sur le débat de fond qui porte divergence entre nos groupes puisque nous sommes attachés à la régie publique de l'eau. La tendance lourde est la baisse de la consommation de l'eau dans notre pays. Il n'y a pas qu'à Héricourt. Cela veut dire que les français comprennent que l'eau est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller. Raison de plus pour nous de ne pas le confier à VEOLIA mais de l'avoir en régie municipale.
Concernant l'augmentation du prix de l'eau, entre 2020 et 2021, elle est de 2,23 malgré la baisse des taxes communales qui servent à entretenir le réseau. Malgré cet artifice technique, l'eau augmente de façon non négligeable. Vous ne serez pas étonnés si nous votons contre ce rapport.

Fernand BURKHALTER : Il n'y a pas d'observations vraiment fondamentales mais je veux rectifier quelques erreurs qui finissent par agacer. Quand l'eau n'a pas augmenté depuis 13 ans, faire remarquer son augmentation entre 2020 et 2021...il faut observer le prix de l'eau sur le long terme. Sur douze années, le prix de l'eau n'a pas augmenté. Songez à l'électricité, au gaz et à toutes les augmentations énergétiques que nous subissons les uns et les autres, augmentations incessantes. Encore récemment, le prix du gaz. Mme HIDALGO a raison de demander une baisse du prix de l'essence. Cela devient insupportable ces taxes sur des biens essentiels : l'eau, le gasoil, l'essence, l'électricité. EDF ne gère pas trop mal mais attention les taxes sont là, liées d'ailleurs à la reconversion énergétique pour la plupart. L'éolien coûte cher mais c'est une volonté politique.
Pour en revenir au prix de l'eau à Héricourt, par rapport au syndicat de Champagney où certains voulaient nous conduire, et bien à Champagney le m3 d'eau est à 2,47€ pour 2022. Le prix a doublé en dix ans. Au vu des chiffres, le débat n'a plus lieu. Nous avons l'eau la moins chère de Franche-Comté. Vous me direz elle n'est pas à son prix, peut-être faudra-t-il un jour songer à la mettre au juste prix. Franchement nous avons une gestion parfaite du service de l'eau, beaucoup d'efforts de réalisés ainsi que beaucoup de travaux, des investissements évités comme la réfection du réservoir du Mougnot qui n'était pas nécessaire, la station de reminéralisation de la station de Champey qui n'est pas forcément nécessaire à la faveur de cette panne de Champagney, car c'était bien une panne du service public de l'eau due à l'imprévision par rapport aux cubages qu'il doit desservir. C'est Montbéliard en gestion privée qui nous a dépannés et qui dépanne Belfort qui est en gestion publique. C'est le privé au secours de la gestion publique. La gestion de VEOLIA est une gestion sérieuse, avec des moyens d'aujourd'hui qui ne sont pas des moyens artisanaux. D'ailleurs VEOLIA est une belle société tant à l'international et qu'au national. Elle procure beaucoup d'emplois et j'en suis un défenseur très fervent. Je pense même que les gouvernements devraient s'inspirer de ce modèle de gestion pour étoffer notre industrie dans notre pays.
Si les entreprises privées de l'eau ont pu développer ces compétences, c'est grâce à la délégation du service public de l'eau. La délégation de service public c'est encore un service public contrôlé par le public. Ce ne sont pas nous les socialistes qui l'avons inventé mais Napoléon qui était un grand novateur au niveau de la gestion. Il a constitué de belles sociétés. EDF avait le monopôle de l'électricité, malheureusement on lui a retiré et on en voit les dégâts. Mais là aussi, c'était à partir d'un marché public concédé à une société. On peut citer moult exemples de services concédés par la puissance publique.
Concernant la sécheresse, nous avons fait face, comme l'a dit Luc BERNARD, avec beaucoup d'efficacité. D'ailleurs le Département a adapté sa politique de gestion suite à l'alerte d'Héricourt. La Préfète et le Président du Conseil Départemental se sont concertés et se sont dit qu'il faut apporter une réponse à deux questions : la

vétusté des réseaux et l'interconnexion des réseaux. Les villes n'étaient pas éligibles à ces aides sur l'eau, mais grâce à vos conseillers départementaux, des décisions récentes ont été prises afin que les villes soient éligibles. Cela permettra de booster nos travaux. Il y a 53 millions de travaux de prévus au niveau du Département, plus de 180 dossiers ont été déposés. Héricourt a déjà au moins 4 dossiers retenus.
Nos réseaux sont entretenus, la rue de l'Eglise, Bussurel, l'avenue de St Valbert ont été refaits en totalité ainsi que le faubourg de Belfort, En ce qui concerne l'avenue du Mt Vaudois, il y a un double enjeu : sur la proposition du bureau d'études nous n'avions prévu que de faire la conduite qui amène les eaux du réservoir du Mougnot au réservoir de la route de Luze. Finalement, nous avons décidé d'y ajouter la conduite de distribution. Les deux conduites sont fondues en une seule. Il y a 70% de subvention, le Département venant en tant que variable d'ajustement après l'Etat/Agence de l'Eau. Nous sommes donc dans une position très positive. En plus nos ressources sont désormais assurées pour combler ce que le Syndicat de Champagney n'est pas en mesure de nous fournir. D'ailleurs c'est VEOLIA qui nous a prévenu à l'époque que nous risquions une coupure d'approvisionnement en eau, ce n'est pas le Syndicat de Champagney. Aucune prévision n'avait été faite, c'est faire preuve d'irresponsabilité. Plusieurs communes ont abandonné leurs ressources en eau potable pour assécher le Rahin, ce qui n'est pas très écologique. Donc attention aux donneurs de leçons, je m'appuie sur des données chiffrées, le reste c'est de la littérature.

Patrick ADAM : tout d'abord je voulais remercier M. BERNARD pour la clarté de son analyse. J'ai beaucoup appris et je suis très surpris de vous entendre défendre le service privé M. le Maire, vous un homme de Gauche. Cela me réjouit. J'aurais juste deux questions : qu'est-ce qui motive l'augmentation du prix de l'eau ? D'autre part concernant la seconde option pour la station de reminéralisation, quand aurons-nous les données ?

Le Maire : ce sont les coûts divers, électricité ou autres que nous subissons, ainsi que le doublement du prix de l'eau par Champagney. Si nous avions dû aller au juste prix et répercuter la facture de Champagney, nous serions à 5 cts de hausse. Lorsque vous prenez 1/3 du volume d'eau à l'extérieur de votre commune, qu'elle vous est vendue 2 fois plus cher en quelques années, c'est inévitable. Elle était à 30 cts et est désormais à 70 cts et va passer à 95 cts. C'est la cause principale.
Vis-à-vis de la station de reminéralisation, nous sommes en cours d'étude avec VEOLIA, mais les données nous les connaissons. L'emplacement de la station n'est pas encore déterminé. VEOLIA étudie la conduite à placer entre la fin de Bussurel (depuis le Super U) et le réservoir du Mougnot. Nous en connaissons le coût : 350 000€ environ et si nous obtenons 70% d'aide financière ce sera très bien.
Le prix de l'eau est stable depuis 13 ans, la démonstration en a été faite. Il faut vraiment chercher des poux dans la tête pour ne pas être convaincu.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé : comment M. LAZAR peut-il comparer la surconsommation de VEOLIA par rapport à la régie ?

Gilles LAZAR : je n'ai pas parlé de « surconsommation de VEOLIA », absolument pas.

Fernand BURKHALTER : nous n'allons pas polémiquer aujourd'hui. Il faut rester sur du factuel. Nous avons un prix de l'eau des plus bas, nous n'avons qu'une seule commune moins chère que nous, c'est Baume-les-Dames, dont le Maire est Arnaud MARTHEY qui a « fait ses classes » à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Le rapport recueille 7 voix contre de la liste d'Opposition Héricourt en Commun

****

- **RAPPORT N°3 : Service public local délégué de l'assainissement – rapport du délégataire pour la gestion 2020 et approbation du rapport du Maire**

Luc BERNARD présente une synthèse du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement :

1° LES CHIFFRES CLES

➢ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :**

- 10 931 au 31/12/2020
- 10 881 au 31/12/2019

} + 50

➢ **NOMBRE D'ABONNES :**

- 3 624 au 31/12/2020
- 3 380 au 31/12/2019

} + 242

➢ **OUVRAGES D'EPURATION :**

- Bussurel : - mis en service le 01/01/1980
  - capacité d'épuration : 1 000 eq/habitants
  - raccordement de Vyans
- Héricourt : - Mise en service le 28/04/2009
  - capacité d'épuration : 18 917 eq/habitants
  - Raccordement Trémoins, Verlans, Tavey (quartier Chevret de Couthenans)

➢ **QUANTITES DE BOUES EVACUEES AVEC EPANDAGE REGLEMENTAIRE EN MILIEU AGRICOLE :**

	2020	2019
BUSSUREL	7.4T	2.10T
HERICOURT	254.1T	207.70T
TOTAL BOUES PRODUITES	261.5T	209.80T

2° TARIFICATION ASSAINISSEMENT

	Calcul sur 120 m3 de conso/an	01/01/2021	01/01/2020	Variation 2020
Assainissement	Prix TTC/m3	1.69€ TTC	1.62€ TTC	
Eau	Prix TTC/m3	1.81€ TTC	1.79€ TTC	
	TOTAL	3.50€ TTC	3.41€ TTC	+2.63%

En France, prix moyen Eau/Assainissement au 01/01/2021 : 4.10€ /m3 TTC

4° INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 fait obligation à la police de l'eau d'informer les maîtres d'ouvrage de la conformité de leurs systèmes d'assainissement collectifs.

STATION EPURATION HERICOURT

- Conformité au niveau national (exigences imposées par arrêté ministériel du 21 juillet 2015) :

- conformité équipement : oui
- conformité performance : oui
- conformité collecte temps sec : oui

- Conformité au niveau local (suivant arrêté préfectoral station >2 000 EH)
  - conformité des équipements : oui
  - conformité de performance : 84% pour 2020. Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24H dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes, soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance.

NOTE : la conformité des performances des équipements de la STEP d'Héricourt est de 84%, non pas à cause de la défaillance des installations, mais en raison d'une quantité d'eaux claires parasites reçue en station.

A NOTER: conformément à l'arrêté de 2015, un diagnostic permanent est maintenant obligatoire. A cet effet, une étude est en cours avec VEOLIA pour la pose de sondes et transmetteurs permettant une analyse permanente des eaux claires parasites.

5° TRAVAUX 2020

• Rue du Chanois : réhabilitation canalisation (ETS MONNIER :	12 277€)
• Rue de la Voute : réparation canalisation (ETS MONNIER :	22 915€)
• Rue des Chenevières : réhabilitation canalisation (ETS MONNIER :	14 242€)
• Rue des Genets : réhabilitation canalisation (ETS MONNIER :	21 351€)
	---
	70 785€

Le Maire : merci M. BERNARD, rapport excellemment présenté.

Gilles LAZAR : Je ne suis pas convaincu que la station de Bussurel n'ait pas besoin d'être revue car elle déborde quand même souvent. La facture page 14 montre une augmentation de 4,3% de la facture d'assainissement : la question que je pose est de savoir si la cause en est l'augmentation du prix de l'eau du Syndicat de Champagney ?

Le Maire : vis-à-vis de l'assainissement, nous sommes un peu sur le fil rouge. Pour la station d'épuration nous avons dû faire appel à des emprunts structurés que nous avons aujourd'hui traités et pour lesquels nous n'avons aucune inquiétude à avoir. Néanmoins, l'assainissement est un dossier où l'emprunt pèse. La station de Bussurel sera entreprise le moment venu, il n'y a pas d'alerte la station fonctionne, même si son génie civil est quand même un peu fatigué. Nous surveillons cette structure de très près. Il va falloir un jour, tout comme celle d'Héricourt qui datait des années 70, la rénover. Celle de Bussurel est plus jeune d'une dizaine d'années. Sur le budget assainissement, il y aura un jour inévitablement un effort de tarification à faire. Peut-être que je solliciterai, le moment venu, en fonction des conclusions sur la station de reminéralisation, de faire une bascule exceptionnellement du budget eau où nous avons une réserve, sur le budget assainissement pour financer la station. De cette façon, si nous pouvons éviter le recours à l'emprunt c'est mieux. Si nous pouvions éviter d'avoir à faire aux banques et faire le jeu de la finance. Nous sommes soucieux de l'argent dépensé. En tout état de cause, il faut attendre les conclusions définitives de l'étude sur la station de reminéralisation pour étudier un éventuel basculement entre budgets. Avec un financement récent de 70% grâce à l'action de vos conseillers départementaux, la bascule ne devrait pas être trop importante donc plus facile.
Je tiens à insister sur l'élimination des eaux parasites qui a été très importante, même si nous ne pouvons maitriser celles en provenance des villages, sauf Tavey a fait des travaux en conséquence avant de rejoindre la Commune Nouvelle.

Le rapport recueille 7 voix contre de la liste d'opposition Héricourt en Commun.

****

- **RAPPORT N°4 : Eau et Assainissement – principe de délégation de ces services public locaux**

Luc BERNARD expose que nos délégations des services de l'eau et de l'assainissement arrivent à terme le 31 décembre 2022.
L'article L. 1411-4 du CGCT prévoit que l'organe délibérant de la collectivité territoriale doit se prononcer sur le principe de toute délégation en statuant au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.
La Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné le document joint au présent et a émis un avis favorable sur le principe de délégation des services de l'eau et de l'assainissement à la majorité de 4 voix contre une (Monsieur Hafekost votant contre).
Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir adopter le principe d'une délégation de services publics pour l'eau et l'assainissement à compter du 1er janvier 2023.

Quentin HAFEKOST : une chose de sûre M. le Maire, nous sommes d'accord sur nos désaccords. Très clairement ce rapport oriente sur la proposition que vous avancez, à savoir la délégation de service public à la faveur de VEOLIA. D'entrée de jeu dans ce rapport, lorsque vous parlez de la régie, vous avez recours à l'épouvantail du coût des charges, d'organisation, de fonctionnement et de personnels pour les usagers. Alors que dans la délégation de service public, elles n'existent pas et ne seraient donc pas supportées par le client. Tout d'abord, ce que vous appelez charges de personnels, nous l'appelons service aux usagers. Secundo, pourquoi ne pas parler du coût du capital. Parce que dans une délégation de service public avec VEOLIA, nous finançons des actionnaires. D'ailleurs en parlant du capital, nous pourrions rappeler la fusion de VEOLIA avec SUEZ, qui témoigne d'une volonté claire de captation sans partage d'une ressource vitale et commune à l'humanité par des appétits financiers.
Outre ces questions de fond, des gens de Gauche qui veulent accompagner le capitalisme, cela interpelle notre groupe. Nous partons quand même sur une concession de 12 ans et là vous ne respectez pas l'application de la loi Notre qui tend à harmoniser à 2026 les modes de gestion à l'échelon intercommunal. D'ailleurs jusqu'à présent les concessions ne dépassaient pas 6 ans. Ce qui nous dérange, c'est que vous allez déroger à une loi et doubler dans le temps la durée d'une concession qui concerne l'ensemble des citoyens, ceci afin de préserver votre vision du service de l'eau, sans même avoir daigné consulter les premiers concernés, les usagères et les usagers. A ce titre, aucune association d'usagers n'a été invitée à la commission de délégation des services publics, alors qu'il en existe une sur le pays d'Héricourt c'est l'association Hé Eau. Votre engagement de campagne était une gestion publique de l'eau. Laisser la gestion de l'eau à VEOLIA pendant 12 ans, ce n'est pas ce qu'on appelle une gestion publique.
L'approvisionnement en eau du monde entier est à 80% sous régie publique. L'exception française est à l'opposé du reste du monde, puisque 80% de l'eau du robinet est sous gestion privée. Néanmoins, la tendance en France évolue : Grenoble, Nice, Lille, Strasbourg, Paris, Rennes, Nantes, Montpellier, Besançon et il y a peu Lyon et Bordeaux, ont fait le choix précurseur d'une gestion publique de l'eau. A cela, on peut ajouter la privatisation du gaz et de l'électricité que vous avez évoquée tout à l'heure. Tout cela démontre que la gestion des ressources communes par le capital ne va pas dans l'intérêt de la planète ni celui du consommateur. Ainsi en défendant une gestion privée sans débat démocratique, vous prouvez une fois encore que vous êtes à contretemps. Il n'y a donc pas qu'en urbanisme que vous restez bloqué dans des vieilles idéologies. Parce que l'accès à l'eau et la gestion de cette ressource vitale, sont des droits humains fondamentaux, ils ne peuvent être garantis que par une gestion publique. C'est pourquoi nous vous demandons de réfléchir à la durée de la concession et vous invitons à organiser un grand débat public sur la gestion de l'eau sur notre commune et pourquoi pas au niveau intercommunal.

Fernand BURKHALTER : le débat a eu lieu, c'est le résultat des élections municipales pendant lesquelles j'ai annoncé la poursuite du contrat avec VEOLIA. C'était très clair dans notre programme, à savoir délégation de service public jusqu'en 2034. Pour quels motifs ? Afin de préserver un prix de l'eau bas aux héricourtois. Rejoindre un syndicat public comme vous le préconisez, serait une augmentation immédiate d'un euro environ du prix de l'eau. Nous allons rester dans le modèle de gestion qui est le nôtre. Je rappelle que c'est une délégation de service public, ne dites pas que nous l'avons confiée au privé. Les Socialistes ont toujours été pour les délégations de services publics. C'est un peu le fondement de notre idéologie. Quand une gestion n'est plus efficiente, elle est déléguée sous contrôle. C'est le cas à Héricourt, la démonstration en a été faite. La question

de la loi Notre n'est pas tranchée, beaucoup de Maires dont les communes ont un prix de l'eau bas, y sont réticents.
Pour l'instant l'eau doit être gérée au plan intercommunal en 2026, moi je ne le souhaite pas sur le plan de nos intérêts immédiats. Nous avons fait beaucoup d'efforts depuis quarante ans, nous souhaitons quand même en garder le bénéfice le plus longtemps possible. Cependant, je partage l'esprit de la loi Notre, qui nous conduirait à nous rassembler dans une structure plus grande, qui d'ailleurs n'exclut pas une délégation de service public. Jusqu'à présent, nous pouvions mettre en balance la délégation de service public à VEOLIA ou une autre Cie, et adhérer au Syndicat de Champagney. C'étaient les deux seules alternatives. Le Syndicat de Champagney n'est plus en mesure de nous alimenter. Il ne nous reste donc plus qu'une seule alternative, la délégation de service public. Une autre alternative serait un retour en régie mais nous n'y croyons pas beaucoup.
C'est un aspect qui ne concerne pas vraiment les héricourtois, mais VEOLIA a plus de 100 000 emplois à l'international, souvent des français qui s'expatrient pour un temps et qui reviennent au pays à l'issue d'un parcours à l'étranger. De grands pays font appel aux services de VEOLIA et sa technologie parce qu'ils ont des problèmes d'eau insurmontables. Quand une société marche bien dans notre pays, je le dis. On n'est pas là pour assassiner les sociétés, fussent-elles multinationales, qui fonctionnent bien dans notre pays. Elles sont un atout pour la France et non un inconvénient.
Je ne relancerai pas un grand débat sur le sujet, la question a été tranchée par le résultat des élections municipales.

Le rapport recueille 7 voix contre de la liste l'opposition Héricourt en Commun.

****

- **RAPPORT N°5 : Service public délégué Crématorium – Rapport du délégataire pour la gestion 2020**

Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable, expose qu'aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1er juin.
L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."
C'est ainsi que le 24 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. Michaud et Deckert de Hoffarth SA.
MM. Langner et Poillot de l'association des crématistes du Pays d'Héricourt étaient également conviés et présents.
Après examen, la Commission n'a pas formulé d'observation sur le rapport du concessionnaire du crematorium;
Monsieur le Maire a toutefois informé l'assemblée qu'un avenant était envisagé et un projet en cours d'élaboration par le cabinet KPMG. Cet avenant vise à compenser la fin de la taxe funéraire.
Chaque conseiller a été invité à prendre connaissance du document joint au rapport afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.
Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport du concessionnaire pour le crematorium

Patrick ADAM : j'observe qu'il est envisagé la création d'un second jardin du souvenir. Si on compare les chiffres de 2019 à 2020, on voit une diminution de 50.

Le Maire : ce lieu est en désordre. Il y a peu de contrôle du gestionnaire sur le jardin du souvenir. Les familles veulent honorer leurs défunts et cela peut partir dans tous les sens notamment sur le plan esthétique. C'est un domaine où il est difficile de porter une appréciation. Concernant la suppression de la taxe funéraire, le Gouvernement supprime les taxes mais il faudrait également penser aux communes. Je suis sûr qu'il n'y aura plus beaucoup de communes qui souhaiteront accueillir un crématorium. Nos experts travaillent pour contourner cette suppression. L'étude a été confiée à KPMG, qui j'espère va trouver une solution. Ce sont des activités où le prestataire est extrêmement bénéficiaire, il faut le dire. Lorsqu'on lit les comptes, on constate qu'il y a une marge très importante. Le contrôle sur ce service public délégué est serré. Le premier expert à qui j'ai confié le dossier

m'a dit pouvoir récupérer 20%. Je lui ai répondu que notre objectif était 100%. La présentation des comptes me fait penser qu'on devrait y arriver. Il va falloir une conclusion de l'étude avant la fin de l'année pour l'inscription budgétaire de 2022. Il faut récupérer 180 000€ environ. KPMG doit fait preuve de diligence d'ici la fin de l'année.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité du rapport du délégataire.

****

- **RAPPORT N°6 : Service public délégué – Chaufferie bois rapport du délégataire pour la gestion 2020**

Danièle BOURGON poursuit en exposant qu'aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1er juin.
L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."
C'est ainsi que le 24 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. Poulhes d'ENGIE SOLUTIONS afin d'examiner le rapport du délégataire concernant la chaufferie bois.

- La Commission a examiné le rapport annuel du chauffage urbain et en a pris acte. La commission demande qu'à l'avenir plusieurs exercices soient reportés dans le compte d'exploitation afin de permettre les comparaisons et l'appréciation des évolutions.

Comme pour le crématorium, chaque conseillera été invité à prendre connaissance du document joint au présent rapport afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.
Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour le chauffage urbain

Fernand BURKHALTER : c'est un bel équipement, qui a eu des dysfonctionnements qui sont désormais gérés. Il y a 5 personnes à l'agence à Héricourt, la société crée également de l'emploi autour d'Héricourt, ce qui prouve bien que la délégation de service public alimente l'emploi. Nous avons certes des chauffagistes très compétents à la Ville d'Héricourt, mais il est important pour ce service d'utiliser la technicité et le savoir-faire du délégataire.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité du rapport du délégataire.

****

- **RAPPORT N°7 : Personnel territorial – transformation d'emplois**

Le Maire expose qu'au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.
A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous,
Promotion interne :
Dans le cadre des propositions d'inscription à la promotion interne, les commissions de catégorie C et B réunies le 21 septembre dernier se sont prononcées favorablement quant à l'inscription de deux agents actuellement adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise et d'un agent actuellement adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur.

Centre Simone SIGNORET :

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet en un emploi de rédacteur à temps complet à effet du 1er novembre 2021 (la suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe interviendra à l'issue de la titularisation de l'agent concerné dans le grade de rédacteur).

Services Techniques :

- Un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er novembre 2021.

Service ATSEM, Personnel de Service :

- Un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er novembre 2021.

Le rapport recueille 7 abstentions de la liste d'opposition Héricourt en Commun.

* * * * * * * *

- **RAPPORT N °8 : approbation du rapport annuel 2021 de la CLECT**

Martine PEQUIGNOT expose que le 22 juin 2021, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport annuel 2021. Ce rapport a pour objet de retracer le montant des transferts de charge entre la CCPH et les communes et d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision des Attributions de Compensation des communes membres.

Le rapport 2021 de la CLECT, reçu à la Ville d'Héricourt le 9 juillet, porte principalement sur :

- Les implications financières et organisationnelles de la prise de compétence « Mobilités » qui est effective depuis le 1er septembre 2021
- L'évaluation des charges associées à la gestion des transports scolaires transférés par la CCPH à la Ville d'Héricourt
- La prise en charge du Contingent Incendie des communes membres et l'impact sur les Attributions de Compensation

En ce qui concerne la Ville d'Héricourt, une Attribution de Compensation négative de 514 531.75 € a été décidée par la CLECT pour l'exercice 2021.

Ce montant tient compte de la charge des transports scolaires de compétence CCPH mais toujours organisés par la Commune suivant un montant forfaitaire (189 124.48 € annuel) proratisé pour cette année en raison du démarrage de la compétence scolaire au 1er septembre.

La prise en charge du Contingent Incendie se fait aussi sur la base d'un montant forfaitaire fixé par la CLECT à 189 202.02 € et révisable en cas de modification significative (+ ou – 10%) du montant global des contributions au Contingent Incendie.

Pour être validé, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibération des différentes communes dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Le rapport est approuvé compte tenu 8 absentions : 7 abstentions de liste d'opposition Héricourt en Commun et 1 abstention de la liste Héricourt Vivante

* * * * * * * *

- **RAPPORT N°9 : parc écologique – acquisition de terrain**

Fernand BURKHALTER expose que lors du dernier Conseil Municipal du 1er septembre 2021, il a été acté l'acquisition de terrain dans la plaine de la Lizaine, en vue d'une part, d'aménager un espace écologique de protection et de préservation des milieux naturels et d'autre part de créer une liaison douce en direction de la gare de Montbéliard.

Aujourd'hui, une nouvelle opportunité se présente à la commune portant sur une parcelle de 4 180 m² appartenant à Mme Danièle DUCAS.

La parcelle située lieu-dit « Prés des Mortes » est cadastrée section E 0002.

La proposition d'achat suivante a été acceptée par Mme DUCAS : 1.25€/m² soit la somme de 5 225 € pour le cas où aucun exploitant agricole ne serait titulaire d'un droit

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **<u>RAPPORT N°10</u> : remplacement de la chaudière gaz Ecole Borey – convention avec le SIED 70 pour la gestion des CEE**

<u>Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux</u> expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de rénovation de la chaufferie du Groupe Scolaire A. BOREY à HERICOURT.
En effet, la vétusté des installations existantes de la chaufferie du Groupe Scolaire A. BOREY rend difficile les travaux de maintenance. Il est donc souhaitable, d'une part, de procéder au remplacement de la chaudière et, d'autre part, de prévoir l'installation d'appareils permettant des économies d'énergie.
Il est précisé que ces travaux d'amélioration de performances énergétiques sont valorisables par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) et que le SIED 70, en tant que groupement de collectivités, est éligible à ce dispositif.
La Commune mandatera au SIED 70 la gestion et la valorisation des CEE et lui déléguera la signature des engagements et documents nécessaires à la demande de CEE auprès des services de l'Etat.
Il est demandé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe de rénovation de la chaufferie du Groupe Scolaire A. BOREY présenté sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.
- d'autoriser le SIED 70 à gérer et valoriser les CEE que génèreront ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat, et à signer les documents nécessaires à leur demande.
- d'autoriser le Maire à signer le mandat relatif aux CEE, annexé à la présente délibération.

Il est précisé que la Commune s'engagera à confier la totalité des CEE générés par le projet de travaux au SIED 70 ; par conséquent le SIED 70 devra disposer de l'exclusivité des CEE de ce projet de travaux.
La totalité de la part du produit de la vente des CEE reviendra à la Commune. La décision de vente des CEE sera prise par le SIED 70 en fonction de la cotation du kWh cumac sur le marché national d'échange.
Pour information, les dépenses prévisionnelles inscrites au Budget pour ce programme sont de 42 000 €.
Une estimation de 489 MWh cumac serait valorisable, le financement reversé par le SIED 70 d'ici un à deux ans représenterait environ 2 500 €.

<u>Ouari BELAOUNI – Conseiller Municipal d'Opposition liste Héricourt en Commun</u> : vous expliquez que vous avez fait le bon choix afin de moins polluer et de faire des économies d'énergie avec la nouvelle chaudière c'est très bien, mais j'aimerais avoir des éléments de réponse concernant la rénovation énergétique et l'isolation au sein de ce groupe scolaire. Nous voterons bien évidemment ce rapport, mais nous souhaitons aussi savoir ce qui va de pair avec l'installation d'une nouvelle chaudière.

<u>Le Maire</u> : tout un plan a été acté quant aux rénovations énergétiques. Nous sommes bien conscients de cette nécessité, que le plan de relance nous invite à faire d'ailleurs. Il faut qu'on y travaille, il y a une urgence climatique, je ne la néglige pas. Cependant, sur les bâtiments de type écoles, cela sera quand même assez difficile. Ce sont de beaux bâtiments, il faudra faire le bon choix d'isolation afin de ne pas leur enlever du cachet. En tout état de cause nous ne commencerons pas par ce type de bâtiment.
La Communauté de Communes a également avancé à ce titre, sur deux types d'équipements : la médiathèque et le pôle Cadet Roussel qui sont les plus énergivores. Je ne dis pas que les écoles ne le sont pas, elles le sont certainement, il y a aussi des logements qui le sont. La question est de savoir par quoi commencer, sachant que les crédits d'Etat vont être orientés majoritairement, mais pour le moment nous n'avons aucune certitude.
La Commune a tous les moyens, elle peut faire face seule à ces dépenses et elle le fera s'il le faut, après les études préalables bien sûr. Je crois que nous sommes la seule commune de Haute-Saône en capacité de le faire.

<u>Sébastien MANCASSOLA</u> : les bâtiments qui étaient les plus énergivores de la Ville d'Héricourt ont été rénovés avec l'école R. Ploye, les 6 logements attenants et la salle Wissang.

<u>Fernand BURKHALTER</u> : l'Etat ne parle de l'urgence énergétique que depuis 3 mois…cela fait quand même des années et des années que cela dure. Je relativise l'urgence : qu'a-t-il été fait pendant les vingt dernières années en matière d'économie d'énergie ? Pas grand-chose, heureusement que nous avons le nucléaire pour nous sortir de l'ornière dans laquelle se trouvent bien des Etats. Avec un prix de l'énergie qui pèse et des augmentations des coûts de l'énergie de 80%, les gens ne pourront bientôt plus se chauffer dans certains Etats. Qui plus est,

certains pays ne se privent pas, comme la Chine qui nous envahit de ses produits avec une énergie sale, du moins considérée comme telle en Europe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

****

- **RAPPORT N°11 : Expérimentation nouvelle nomenclature comptable M57**

Martine PEQUIGNOT expose que la comptabilité publique doit respecter des instructions issues, pour les communes, de la nomenclature dite «M14». **Les écritures sont ainsi retracées dans un plan comptable spécifique adapté aux compétences** communales.
La création des Métropoles s'est accompagnée de la création d'une nomenclature dite « M57 ». La M57 reprend les mécanismes budgétaires et comptables les plus modernes des nomenclatures existantes rénovées.
Elle a vocation à s'adresser aux « grosses » collectivités mais permet également de retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités de toutes tailles. Les collectivités qui adoptent la M57 restent toutefois soumises aux dispositions spécifiques qui la régissent en matière de dépenses obligatoires. L'utilisation de la M57 n'a donc aucune conséquence sur les règles de provision et d'amortissement des collectivités.
Par ailleurs, l'État expérimente actuellement le Compte Financier Unique (CFU). A ce jour, toute collectivité territoriale doit produire, pour chaque exercice budgétaire, deux états financiers distincts : le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion élaboré par le comptable public, qui présente l'ensemble de la comptabilité patrimoniale.
Le compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion en un document simplifié qui améliore la présentation des comptes locaux. Une des conditions pour prétendre à cette expérimentation est de mettre en œuvre la nomenclature M57.
En considération de ce qui précède, la ville d'Héricourt s'est portée candidate à l'expérimentation du compte financier unique. Pour ce faire, la ville d' Héricourt s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.
Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget général de la ville géré jusqu'au 31 décembre 2021 selon la comptabilité M14.
Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont les suivantes :

- Production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat...),
- Une nomenclature par nature plus développée,
- Une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique, ainsi que toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature.

Patrick ADAM : c'est lié au fameux « choc des simplifications ? «

Le Maire : sans doute. Ces systèmes informatiques ont quand même des conséquences positives. On observe que la DGFIP va venir s'implanter dans nos territoires ruraux et se décentraliser. On voit que des services de l'Etat qui étaient centraux se décentralisent. Edith Cresson avait commencé ce mouvement vertueux. Vingt ans après, c'est repris. A l'heure du système informatique, il n'est plus nécessaire de tout concentrer dans les grandes métropoles. Ce mouvement de numérisation des démarches va favoriser des relocalisations dans les territoires ruraux qui ont besoin de ces emplois. D'ailleurs un second appel à projet a été lancé par la DGFIP pour l'implantation de services. Nous allons y répondre, même si le délai imparti est de trois jours....

Le rapport est adopté à l'unanimité

****

- **RAPPORT N°12 : Assainissement/ Convention avec Couthenans concernant les effluents quartier Chevret**

Luc BERNARD expose qu'en décembre 2017, nous avons délibéré pour une convention avec Couthenans visant les eaux usées du quartier de Chevret.
En effet, ces eaux sont déversées dans notre réseau et traitées par notre station Heriopur.
Il s'agissait donc de formaliser les droits et obligations et notamment la participation financière de Couthenans sur la même base que les autre villages raccordés (Trémoins et Verlans).
Une rencontre a eu lieu récemment et il a été convenu, avec l'ensemble des parties, de mettre en application la présente convention au 1er juillet 2020.
Enfin, restait la question de savoir si on évaluait forfaitairement la consommation d'eau du quartier de Chevret. Couthenans préfère se charger de relever les consommations réelles effectives de la zone.
Pour mémoire, les principaux points des conventions sont les suivants :
– Pas d'eaux usées autres que domestiques dans les réseaux sauf sur dérogation ponctuelle sollicitée au préalable;
– Pas d'eaux claires parasites;
– Participation fixée à 75% du prix au m³ applicable aux héricourtois hors redevance et taxe;
– Assujettissement à la TVA collectée par le service d'Assainissement d'Héricourt au taux légal en vigueur (10% aujourd'hui.).
Il s'agit d'environ 3 500 m³/an ce qui représente à peu près 3 200 € pour 2020.
Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'autorisation de M. Le Maire à signer la convention à venir avec la Commune de Couthenans en tenant compte de son entrée en vigueur au 1er juillet 2020 et de la communication par Couthenans du volume réel du quartier Chevret.

Le Maire : c'est un dossier qui est cours depuis au moins 15 ans. Il fallait bien qu'un jour il soit régularisé.

Le vote est unanime.

****

- **RAPPORT N°13 : Assainissement - Décision modificative**

Martine PEQUIGNOT expose que l'an passé nous avons transformé un emprunt à risque en emprunt à taux fixe de 3.40% sur la durée résiduelle de 19 ans.
A la suite d'une erreur de calcul, il est nécessaire de procéder au redéploiement des crédits suivants :

Section d'exploitation (fonctionnement) :		
66111	Intérêts des emprunts	- 1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	1 000.00
Section d'investissement :		
021	Virement de la section d'exploitation	1 000.00
1641	Emprunts en Euros	1 000.00

Il est demandé à l'Assemblée de valider cette décision modificative.

Le vote recueille 7 abstentions des Elus de la liste d'Opposition Héricourt en Commun

****

- **RAPPORT N°14 : Information sur les décisions prises par le Maire depuis la séance du 8 juillet 2021 en vertu de la délégation de l'Assemblée**

Le Maire demande si les Elus ont des questions ou des commentaires quant à la liste des décisions prises par le Maire depuis le 8 juillet 2021 qui leur a été transmise. Ce rapport ne donne pas lieu à un vote et n'appelle aucune observation.

* * * * * * *

- **RAPPORT N°15 : Plan de relance – Opération de reboisement à Bussurel**

Danielle BOURGON expose que suite aux travaux autour de la LGV, plusieurs parcelles de la forêt communale, au niveau de Bussurel, ont été fortement endommagées. Depuis quelques années, les premières pousses sont visibles mais cela reste fragile. De plus, les différentes tempêtes et maladies affectant les arbres dans notre secteur imposent de revoir les espèces plantées dans nos forêts.
Sur les parcelles 54, 58 et 65 de notre forêt communale, il est proposé de procéder à une reconstitution de la forêt en implantant des espèces adaptées au changement climatique en cours, en suivant les recommandations de l'ONF.
Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat subventionne les projets de gestion durable de la forêt. Le dossier de subvention est à déposer avant la fin de l'année et les études préalables sont à réaliser par l'ONF rapidement.
Le montant estimatif des travaux est de 40 000 € (à confirmer avec les études de l'ONF) et le financement pourrait être de l'ordre de 80% sur les travaux de plantation.
Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider le principe de reconstitution de la forêt communale sur les parcelles 54, 58 et 65.

Fernand BURKHALTER : ce reboisement ne fait pas suite aux travaux de la LGV. Il s'agit de la forêt située en face. Cette forêt a été sinistrée, aussi depuis plusieurs années nous nous interrogions avec l'ONF sur la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque car nous avons eu plusieurs propositions intéressantes sur le plan financier. Nous avons décidé de ne pas y donner suite, bien que l'implantation du photovoltaïque soit une mesure compensatoire au reboisement. Pourquoi ? Parce que la forêt reprend. Quelques essences remarquables, notamment des chênes, repoussent. Nous allons donc donner une chance à cette forêt. Evidemment, sur le plan économique, il aurait été plus confortable pour la Ville d'avoir une recette avec la centrale photovoltaïque. Concernant la forêt d'en face, la décision est prise là aussi de replanter.
Avons-nous fait le bon choix ? Le photovoltaïque est une ressource renouvelable, propre. Nous pourrons éventuellement reconsidérer notre décision dans les prochaines années si toutefois les arbres ne repoussaient pas au rythme voulu.

Gilles LAZAR : je partage votre position sur ce choix. Vous avez bien fait de ne pas opter pour le photovoltaïque. Je pense que pour autant il en faut, mais il faut donner la priorité aux arbres.

Le Maire : je propose au Conseil Municipal de donner une chance à la forêt, même si les terrains remblayés ne donnent jamais une belle forêt. Le plan de relance nous a permis de nous décider définitivement.

Le vote est unanime.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire lève la séance à 20H.

Le Maire

MAIRIE D'HERICOURT (Hte-Saône)